



Québec, le 8 avril 2026

Monsieur Jean-Michel Leblanc
Porte-parole
Parc Éolien Grosse-Île S.E.C
jean-michel.leblanc@nge.energy

Objet : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ13

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **10 avril à 12 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : Sébastien Ruiz

p. j.

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ13

- Q1.** Dans le PR3.1, vous indiquez que le taux de mortalité des oiseaux au parc éolien de la Dune-du-Nord a été estimé à 25,5 individus par éoliennes par an et que 7 carcasses d'individus ont été trouvées lors de la première année de suivi (PR3.1, p. 117). Dans le DA4.1, le taux de mortalité estimé par éolienne par an est évalué à 44,6 oiseaux selon des mortalités estimées à 67 oiseaux en 2021, 157 oiseaux en 2023 et 90 oiseaux en 2024 pour deux éoliennes (DA4.1, p.4). Selon ces chiffres, la commission comprend que les taux de mortalité annuels ramenés par éoliennes seraient respectivement de 33, 78 et 45 oiseaux pour une moyenne d'environ 52 oiseaux/éolienne/an (DB3, p.7_{PDF}). Veuillez expliquer les différentes valeurs présentées et justifier ces résultats.
- Q2.** Dans le DQ2.1, vous mentionnez que vous vous engagez à mettre en place un plan d'intervention spécifique à la préservation du massif dunaire (DQ2.1, p.9). Quel en serait le contenu?
- Q3.** Dans le DQ2.1, vous mentionnez prévoir « être en mesure d'opérer le parc [éolien de Grosse-Île] pendant au moins 30 ans, avec les adaptations aux fondations évaluées (palplanche, rehaussement des ouvrages), les interventions préventives de stabilisation dunaire (suivis, fascines, plantation, etc.) et les scénarios d'érosion évalués » (DQ2.1, p. 12_{PDF}). Comment cette affirmation se réconcilie-t-elle avec celle de l'étude de modélisation effectuée dans le cadre de l'étude d'impact qui précisait : « [L]a seule manière qui permettrait de mitiger les risques d'érosion pour les deux secteurs d'intérêt serait que PEDGI, en collaboration avec les autres parties prenantes au projet, s'engage formellement à stabiliser le littoral d'ici 2050 ou 2060 » (PR5.2, p. 297_{PDF}). Veuillez expliquer votre réponse.